

## Introduction

Lorsqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les ducs de Bretagne de la maison de Dreux se trouvèrent en position d'encadrer la chevalerie bretonne, la principale force, non seulement militaire, mais aussi politique, économique et sociale de leur duché, le monde de la chevalerie et des chevaliers, était alors une réalité fort complexe. Nous savons donc à la fois beaucoup sur eux et si peu, beaucoup sur leur importance et leur existence, trop peu sur l'organisation, la structure, l'institution de la chevalerie. Tout d'abord, un chevalier est avant tout un homme qui sait utiliser les armes, un professionnel de la guerre, et qui l'exerce à cheval. Les chevaliers et les écuyers forment ainsi l'essentiel du monde des hommes d'armes connus. Les documents d'archives et les sources narratives concernant la période allant du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la veille de la mort du duc Jean III en 1341 les mentionnent quasi exclusivement encore, délaissant les couches inférieures du monde des combattants, d'où devait sortir la piétaille qui allait devenir si importante lors de la guerre de Cent Ans. Il suffisait donc, pour obtenir une bonne connaissance de la chevalerie bretonne, de recenser tous les chevaliers ainsi que les écuyers, ces presque chevaliers. Hélas, cela n'a pas été aussi simple. Au fil de la recherche, les difficultés n'ont fait que se succéder. Un homme pouvait être cité dans un premier acte en tant que chevalier (ou *miles*) ou écuyer (*armiger*), dans un second être intitulé seigneur ou *dominus*, et enfin dans un troisième, être désigné en tant qu'à la fois chevalier (ou *miles*) ou écuyer (*armiger*) et seigneur (ou *dominus*), et cela à la même époque, sans compter que parfois il obtenait le qualificatif de noble (ou *nobilis*). Par ailleurs, il arrivait souvent que le statut des descendants des principaux lignages détenant d'importantes seigneuries châtelaines ne soit plus rappelé. En fait, leur statut était tellement notoire qu'il apparaissait superflu au scribe de le préciser. Ainsi, l'héritier en ligne masculine des ducs de Bretagne de la maison de Rennes, sans doute le plus important personnage du duché dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle à l'égal du duc de Bretagne lui-même, est mentionné, assez souvent, tout simplement Henri d'Avaugour, alors que des actes antérieurs le citent en tant que chevalier et seigneur de Goëlo.

Afin d'envisager le monde et l'histoire des chevaliers et de la chevalerie bretonne dans son intégralité, il a donc été nécessaire de prendre une mesure radicale : élargir l'inventaire et y intégrer tous les seigneurs ou *domini* car derrière le nom d'un seigneur pouvait se cacher un chevalier ou un écuyer.

En fait, qu'est-ce qu'un seigneur aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles sinon, lui aussi, un guerrier en puissance? Disposant d'une terre, d'un fief, d'un territoire, il avait les moyens de faire la guerre, d'être adoubé chevalier. Il pouvait s'entourer d'hommes forts pour le défendre, pour défendre sa famille et son lignage, pour défendre sa terre et ses droits. Ainsi, inévitablement, un seigneur commandait-il une troupe armée, d'origine sociale plus ou moins modeste, résidant au plus proche de lui.

Cette confusion de plus en plus importante entre chevalier/écuyer et seigneurs correspond à une évolution qui semble s'être enclenchée à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle et avoir connu sa pleine expansion au XIII<sup>e</sup> siècle. Comme le mentionne Robert Fossier, alors que le *dominus* prenait la peine de se faire chevalier<sup>1</sup>, le titre de seigneur ou *dominus* se popularisait parmi les chevaliers de moindre rang disposant de quelques propriétés foncières. Des chevaliers, dont le pouvoir s'étendait ainsi sur une paroisse et disposant d'un château, s'apparentant davantage à un manoir, jusque-là très difficile à identifier, s'emparèrent du titre de seigneur. Leur nom est alors suivi d'une indication toponymique permettant de les localiser. Les études sur la Bretagne de Noël-Yves Tonnerre et de Michel Brand'honneur ont révélé l'existence, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et au début du XIII<sup>e</sup> siècle, de tout un monde de cavaliers de basse extraction, qui, semble-t-il, se hissèrent au rang de chevalier après une évolution de plus d'un siècle et demi. D'après ces deux chercheurs, ils seraient issus de ministériaux, d'agents seigneuriaux chargés de responsabilités administratives (dont on soupçonne parfois une origine servile), de forestiers, de prévôts, de sergents féodés, de *milites castri*, de cavaliers non fiefés attachés au service d'un maître du château<sup>2</sup>. Ainsi, il est possible de penser qu'il y eut surtout à partir du milieu du XII<sup>e</sup> siècle un élargissement du monde chevaleresque grâce à un phénomène de promotion sociale lié au chasement d'hommes d'armes mais aussi à l'essor économique que connut tout l'Occident chrétien.

Même si les mentions sont de loin les plus nombreuses, traiter uniquement de ceux qui portaient dans les actes et les chroniques le substantif de chevalier ou même d'écuyer aurait été non seulement une erreur mais un non sens. Cela aurait signifié ne considérer seulement qu'une partie du monde de la chevalerie, la chevalerie au sens strict et étroit, sans pouvoir l'appréhender dans toute son ampleur. En effet, cela ne permettait pas de connaître le monde des guerriers, l'ensemble du potentiel militaire du duché si nécessaire à la politique ambitieuse des ducs de Bretagne, son importance politique, économique, sociale et religieuse. Il fallait donc davantage se préoccuper des guerriers, des combattants, des hommes d'armes, de tous ceux qui disposaient de la puissance des armes, de tous ceux qui pouvaient détenir par la force, la menace et la violence un pouvoir sur les autres. Il est vrai que la majorité d'entre eux était composée de chevalier ou d'écuyers, mais il aurait été insuffisant et superficiel de rejeter ceux qui n'étaient pas nommés chevaliers, car en fin de compte

1. R. FOSSIER, *La Terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-Louvain, 1968, t. II, p. 658-662.

2. N.-Y. TONNERRE, *Naissance de la Bretagne, Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, Angers, 1994; M. BRAND'HONNEUR, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, 2001.

ils pouvaient l'être, même si le scribe n'avait pas éprouvé le désir de le mentionner, ou ils allaient l'être ou auraient pu l'être. Ainsi, pour les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, il était nécessaire de considérer tous les hommes cités dans les actes portant la mention de seigneur, de chevalier, d'écuyer ou d'archer (ce qui est encore très rare pendant la période), tous les hommes mentionnés dans les engagements militaires, batailles, garnisons, expéditions, et enfin tous les hommes qui devaient, par leur statut social, faire la guerre, c'est-à-dire les seigneurs et les vassaux. Tout prince, seigneur, maître des châteaux, propriétaire foncier, tout vassal ou homme d'un autre homme, d'un souverain, d'un seigneur, était un homme d'armes en puissance, appartenant ou pouvant appartenir au monde de la chevalerie au sens large.

Force est de constater qu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle, le monde de la chevalerie bretonne paraît avoir formé un groupe complexe. Au sommet, on trouve des hommes que l'on peut qualifier de chefs de guerre. Nommés ou non dans les actes chevaliers, issus pour l'essentiel de lignages pluriséculaires, apparentés aux différentes dynasties duciales bretonnes, ils disposaient d'une puissance s'asseyant sur plusieurs châteaux, possédaient une autorité sur de vastes territoires et dominaient une galaxie de fidèles, pouvant se mettre rapidement en armes pour défendre leur quasi-indépendance<sup>3</sup>. Le second groupe est plus étoffé mais moins bien connu. Ce sont des seigneurs importants, proches des précédents mais aussi du duc de Bretagne ou même d'autres souverains. Ils étaient établis sur un nombre moins considérable de châteaux (deux, trois ou quatre), disposaient de terres pouvant s'étendre sur plusieurs paroisses, suffisamment pour porter parfois avec fierté, à partir du XII<sup>e</sup> siècle, les titres de seigneur et de chevalier. Enfin, se dessine une masse importante de chevaliers et d'écuyers, propriétaires fonciers, vassaux des précédents mais aussi des établissements ecclésiastiques, voire du duc en personne, disposant sans doute seulement d'une maison forte, d'une ferme fortifiée, ou d'une motte dite féodale installée en périphérie de finage, ce qui leur permettait d'avoir assez de moyens financiers pour porter les armes.

Une seconde difficulté apparut rapidement : tous ces hommes, pour intégrer notre inventaire, devaient aussi répondre à un autre critère, être bretons. Le problème a été de définir ce qu'était un breton. La réponse peut bien sûr venir du dictionnaire : un breton est un habitant de la Bretagne, c'est-à-dire pour le Moyen Âge du duché de Bretagne, qui, selon le chroniqueur du XV<sup>e</sup> siècle, Pierre Le Baud, « a ses limites immuables car enracinées dans l'immémorial, ses frontières "naturelles", déterminées par les fleuves de Coaynon, de Scelune, de Maïenne et de Loire au-delà desquelles le Breton vit en exil<sup>4</sup> ». Le breton prendrait ainsi son identité de la terre<sup>5</sup>. Le problème est que l'on trouve beaucoup de combattants bretons

3. On peut classer parmi eux essentiellement les Léon, Penthièvre, Dinan, Vitré, Fougères, Porhoët, Rohan, Châteaubriant, Rais, Rieux, Rochefort, La Roche-Bernard, Malestroit.

4. P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les Chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, éd. d'Hozier, Paris, 1638, t. II, chap. I, qui explique comment l'histoire a vu varier les frontières bretonnes. voir aussi D. PHILIPPE, *L'Histoire en Bretagne du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle ou la défense de l'identité*, thèse, Brest, 1998, p. 339.

5. Voir J. KERHERVÉ, « Entre conscience nationale et identité régionale dans la Bretagne de la fin du M.-A. », dans *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du M.-A. à l'époque moderne*, s. dir. de R. BABEL et J.-M. MOEGLIN, Sigmarigen, 1997, p. 220.

en dehors de la Bretagne ainsi définie. L'émigration parmi des guerriers bretons a toujours été un fait comme l'ont révélé les travaux de Kathrine Keats-Rohan<sup>6</sup>. On retrouve des hommes d'armes importants au service du roi d'Angleterre dès Édouard le Confesseur. À la bataille d'Hastings en 1066, l'armée de Guillaume le Conquérant obtint le soutien d'un important contingent de combattants bretons qui avaient suivi les fils d'Eudes de Bretagne, frère cadet du duc Alain III. Ces hommes furent largement récompensés et reçurent d'importants fiefs lors de la Conquête. Le fils de Guillaume, Henri I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre et duc de Normandie, s'appuya sur un certain nombre de combattants issus de la région de Dol-Fougères afin de s'imposer Outre-Manche. Ces hommes furent eux aussi largement dotés en fiefs anglais. Tous ces combattants, essentiellement issus du nord de la Bretagne, possédaient ainsi des biens des deux côtés de la Manche et appartenaient à l'aristocratie anglo-normande. Après la défaite des Plantagenêt, au début du XIII<sup>e</sup> siècle, des hommes d'armes bretons se rallièrent au souverain capétien et obtinrent par mariage d'importants fiefs relevant directement du roi de France, compensant ainsi les pertes subies en Angleterre. Inversement, on peut constater que des hommes qui n'étaient pas originaires de Bretagne disposaient au XIII<sup>e</sup> siècle de vastes fiefs dans le duché de Bretagne<sup>7</sup>. Les exclure était impossible car cela revenait à renoncer à étudier une grande partie de l'aristocratie guerrière bretonne.

Il a donc fallu faire la part des choses. Les seigneurs non bretons, même possédés en Bretagne, ont été bannis de notre classement, sauf lorsqu'ils agissaient en Bretagne. De même, ont été exclus certains serviteurs des ducs de Bretagne et beaucoup d'hommes d'armes non bretons qui ont participé aux guerres, en Bretagne ou ailleurs, aux côtés du duc ou de chefs de guerre bretons. Trois catégories de « Bretons » se sont alors dégagées au cours de nos recherches : le Breton identifié comme tel d'après son nom, ses origines géographiques et familiales ; les vassaux du duché et non du duc, détenteurs d'importantes seigneuries hors de

6. K. KEATS-ROHAN, « The Devolution of the Honour of Wallingford », dans *Oxoniensia*, t. 63, 1989 ; « William I and the Breton Contingent in the Non-norman Conquest of 1066-1087 », dans *Anglo-Norman Studies*, t. 13, 1990, p. 153-172 ; « Le problème de la suzeraineté et la lutte pour le pouvoir : la rivalité bretonne et l'état anglo-normand, 1066-1154 », dans *MSHAB*, t. LXVIII, 1991, p. 45-69 ; « The Breton Contingent in the Non-Norman Conquest », dans *Anglo-Norman Studies*, t. 13, 1991, p. 163-167 ; « The Bretons and Normans of England 1066-1154 : the family, the fief and the feudal monarchy », dans *Nottingham Medieval Studies*, t. 36, 1992, p. 42-78 ; « The Prosopography of Post-conquest England : Four Cases Studies », dans *Medieval Prosopography*, t. 14, 1993, p. 23-30 ; « Two Studies in North French Prosopography », dans *Journal of Medieval History*, t. 20, 1994, p. 3-37 ; « Le rôle des Bretons dans la politique de colonisation normande de l'Angleterre (vers 1042-1135) », dans *Actes du Congrès de Josselin, 12-13-14 septembre 1994*, « violences, crimes et délits », dans *MSHAB*, t. LXXIII, 1995, p. 181-207 ; « Belvoir : the heirs of Robert and Berengar de Tosny », dans *Prosopon, Newsletter of the unit for prosopographical research*, n° 9, juillet 1998, <http://www.linacre.ox.ac.uk/prosop/home.stm> ; « The Bretons and the Norman Conquest in Domesday Book », dans t. 1 : *Domesday People : a Prosopography of Persons Occuring in English Documents 1066-1166*. Woodbridge, Suffolk, 1999, p. 44-58 ; *Domesday descendants. A Prosopography of Persons occuring in English documents, 1066-1166*, t. II : *Pipe Rolls to « Cartae baronum »*, Woodbridge, 2002 ; « Le rôle des élites dans la colonisation de l'Angleterre (vers 1066-1135) », dans *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge*, colloque de Cérisy-la-Salle (4-7 octobre 2003), Caen, 2003, p. 39-60. Mme Keats-Rohan est la directrice du projet COEL (Continental Origins of English Landholders 1066-1166) lancé en 1992.

7. Comme les célèbres Lusignan, seigneurs de Porhoët et de Fougères en Bretagne mais aussi comtes d'Angoulême et de La Marche ; comme les Montmorency, barons de la grande seigneurie bretonne Vitré et seigneur de Laval ou même les Chabot, poitevins et seigneurs de Retz.

Bretagne, enfin les soldats étrangers, mercenaires, exilés, ou réfugiés en Bretagne. Tous ces hommes étaient de Bretagne, ce territoire constitué au Bas Moyen Âge de neuf évêchés et couvrant donc une superficie 35 000 km<sup>2</sup>. Pour encore résumer, tout homme d'armes, appartenant au monde de la chevalerie au sens strict ou au sens large, est donc breton surtout par le lieu (de résidence) et par le sang (la famille), ce qui explique évidemment le rôle essentiel dans notre étude joué par la géographie et principalement la généalogie.

Il est clair qu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, l'homme d'armes, membre de l'aristocratie militaire du duché de Bretagne, appartenant au monde de la chevalerie, que ce soit au sens large ou étroit, est au sommet de la hiérarchie non seulement politique, mais encore sociale, économique et religieuse.

Il a eu un rôle majeur dans l'évolution politique qu'a connu l'Occident chrétien pendant cette période : il a permis la défaite et l'affaiblissement des Plantagenêt comme le succès et la suprématie des Capétiens. Au tout début du XIII<sup>e</sup> siècle, l'aristocratie militaire bretonne était particulièrement intégrée à l'empire Plantagenêt, largement pourvue en fiefs et rentes en Angleterre, en Normandie, dans le Poitou, dans le Maine et en Anjou. Elle était surtout très expérimentée dans le métier des armes pour avoir participé à toutes les révoltes contre les Plantagenêt, qui dominaient alors une grande partie de l'Occident Chrétien. Toutefois, si certains hommes d'armes du duché ont largement concouru à la chute du roi Jean sans Terre entre 1204 et 1215, leur objectif n'était sans doute pas de détruire le monde Plantagenêt. Il faut bien reconnaître que ce fut Henri II d'Angleterre (1133-1189) qui les avait unis le mieux. Il était en effet l'héritier par sa mère, l'impératrice Mathilde, du monde anglo-normand auquel appartenaient de nombreux hommes du nord de la Bretagne, mais aussi l'héritier par son père du monde ligérien dans lequel évoluaient beaucoup de combattants du sud. Geoffroy Plantagenêt (mort en 1186), son fils, légítima cette unité retrouvée par son mariage en 1181 avec la duchesse Constance de Bretagne (morte en 1201). Les hommes d'armes de l'ensemble de la péninsule bretonne voyaient alors en lui non seulement le duc de Bretagne, le chef de l'armée bretonne, issue du système féodo-vassalique, mais aussi le futur souverain de l'empire Plantagenêt qui, s'il parvenait à évincer ses frères, serait généreux en terres et en rentes comme l'avaient été ses ancêtres. Il est clair qu'ils reportèrent leurs espoirs sur le fils de Geoffroy, le jeune duc et prince Arthur (1187-1203). En cherchant à sauver Arthur, fait prisonnier par son oncle, le roi d'Angleterre, Jean sans Terre, puis en vengeant sa mort (Arthur fut assassiné à Rouen peut-être des mains même du roi Jean), ils ne pensaient pas que leurs actions allaient profiter aux Capétiens. Ils joignirent leurs forces au roi de France, Philippe II Auguste, et firent la conquête de la Normandie. Jean sans Terre perdit non seulement son duché de Normandie, ses comtés d'Anjou, du Maine et du Poitou, mais aussi la suzeraineté sur la Bretagne.

Lorsque la paix revint, le choc fut redoutable en 1205 car les souverains capétiens et Plantagenêt leur demandèrent de choisir : rendre hommage à Philippe Auguste signifiait pour beaucoup d'hommes d'armes du nord de la Bretagne la

perte de leurs terres en Angleterre ; prêter serment d'allégeance à Jean sans Terre équivalait pour d'autres combattants à l'exil et à l'abandon de leurs droits en Bretagne. Il fallut se résoudre à des partages et pire même accepter les confiscations, même si l'espoir de restitution resta longtemps présent. L'absence d'héritier mâle sur le trône breton permit à Philippe Auguste de contrôler largement le duché de Bretagne. Ne ressentant qu'une confiance limitée envers le régent Guy de Thouars, dernier époux de la duchesse Constance, il utilisa l'aristocratie militaire bretonne et lui permit de se partager le duché. Ainsi, il laissa au plus important chef de guerre du duché, le comte Alain, héritier en ligne masculine des ducs de Bretagne de la maison de Rennes, non seulement une grande partie du nord du duché, mais surtout l'espoir de récupérer le trône ducal ayant appartenu à ses ancêtres. Une série de décès en 1212 parmi les plus importants seigneurs bretons, dont celui du comte Alain, mais aussi la reprise de la guerre contre Jean sans Terre la même année, contraignit le roi de France à prendre l'initiative de nommer son cousin, Pierre de Dreux, duc de Bretagne et chef de l'ost ducal. Il légítima cette désignation un peu précipitée par le mariage de Pierre avec la jeune duchesse de Bretagne, Alix, fille de Guy de Thouars et de la duchesse Constance. Les hommes d'armes de Bretagne remplirent-ils leurs devoirs en accompagnant leur nouveau duc à la victoire contre le Plantagenêt ? Il est possible d'en douter, vue la réaction de Pierre I<sup>er</sup> qui, pendant près de dix ans, sans que le roi de France n'intervienne en faveur de ses anciens alliés, consacra une grande partie de son énergie à les soumettre, à les encadrer et à les mobiliser pour son plus grand profit. Mais, il échoua car les intérêts du nouveau duc et des hommes d'armes étaient contraires. Pour Pierre I<sup>er</sup> de Bretagne, ces hommes étaient ses hommes de guerre qui lui devaient, selon le système féodo-vassalique, aide et assistance, surtout dans le domaine militaire. Pour ces seconds, membres davantage de la chevalerie au sens étroit qu'au sens large, les liens étaient encore très puissants avec l'Angleterre, avec leurs parents restés Outre-Manche. Ils pouvaient espérer, grâce à d'éventuels réchauffements des relations entre les souverains des deux dynasties concurrentes, récupérer leurs biens en Angleterre.

Certains d'entre eux ont pu le croire, surtout en 1231, lorsque le duc de Bretagne, furieux d'avoir été évincé du conseil de régence du roi capétien Louis IX, décida de s'allier à Henri III d'Angleterre (1216-1272). Très vite, ils y renoncèrent pour trois raisons : tout d'abord, la puissance militaire et financière du roi de France était bien trop importante ; ensuite, les Plantagenêt n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes et, faute d'argent, le roi d'Angleterre se replia bien vite Outre-Manche, laissant seul Pierre de Dreux ; enfin, le comportement de Pierre I<sup>er</sup> représentait une aubaine car il permettait aux plus puissants des chefs de guerre du duché d'espérer récupérer ce qu'ils avaient perdu en Bretagne à la suite de la politique de ce duc. En effet, le roi de France, Louis IX, devenu majeur, récompensa ses alliés bretons en leur octroyant de telles immunités qu'ils devenaient indépendants de l'autorité ducal. Toutefois, les espérances suscitées par l'enquête royale de 1235 furent bien vite déçues. Face à l'ampleur des abus, crimes et dégâts perpétrés par le duc de Bretagne et ses hommes, le souverain avait délégué à

Saint-Brieuc ses officiers<sup>8</sup>. Mais, Pierre I<sup>er</sup> était un capétien et fut vite pardonné par le roi d'autant qu'il eut l'intelligence d'abandonner en 1237 la régence du duché et de se rendre indispensable afin de diriger une énième croisade, si chère au cœur de saint Louis. Son fils, Jean I<sup>er</sup>, né de son union avec la duchesse Alix de Bretagne, lui succéda. Sa légitimité ne pouvait être remise en cause. Il y eut bien quelques révoltes armées mais le jeune duc, surtout à partir de 1240, possédait les moyens, surtout financiers, de soumettre les hommes d'armes du nord de la Bretagne particulièrement puissants, puis ceux du sud.

En septembre 1260, une paix fut signée, à Paris, devant le roi de France, entre Jean I<sup>er</sup>, duc de Bretagne, et ses opposants. Les jeunes Hervé de Léon et Olivier de Clisson, tous les deux écuyers, grands seigneurs du sud de la Bretagne, possessionnés aussi dans le royaume de France, se soumettaient au duc, juraient de ne plus lui faire la guerre en Bretagne, payaient des amendes très lourdes<sup>9</sup>. Il faut remarquer enfin que dès que cette paix fut effective, celui qui avait sans doute appuyé les révoltés, l'héritier de la maison de Rennes, Alain d'Avaugour, seigneur de Mayenne et de Dinan, vendit dernière ville, troisième cité de Bretagne<sup>10</sup>. En perdant le fleuron de son patrimoine, à la grande fureur de son père, Henri I<sup>er</sup> d'Avaugour<sup>11</sup>, il quitta la Bretagne pour ses domaines mayennais et semble avoir abandonné ses prétentions au trône de Bretagne, ou tout du moins au contrôle du nord du duché. Les ducs Jean I<sup>er</sup> (qui régna donc depuis 1237 jusqu'à sa mort en 1286), son fils, Jean II (1286-1305), et le petit-fils de ce dernier, Jean III (1311-1341) profitèrent d'un climat relativement serein, surtout à l'intérieur de leur duché, pour tenter de réunir à leur service exclusif toute la chevalerie bretonne.

Il est clair que Pierre I<sup>er</sup> et Jean I<sup>er</sup> (ce dernier surtout dans la première partie de son règne) profitèrent des difficultés économiques des hommes d'armes du duché. Ces hommes, surtout pour les plus importants politiquement, étaient très riches. Ils disposaient de nombreux fiefs et châteaux. Pourtant, les dépenses, comme dans

- 
8. L'original de cette enquête de 1235 si importante pour l'histoire de la Bretagne du XIII<sup>e</sup> siècle est conservé aux Archives nationales de France (ANF), J 240, fol. 36, avec une copie en J 241<sup>A</sup>, n° 29, et a été publiée par DOM LOBINEAU, *Histoire de la Bretagne*, t. II, col. 387, par A. TEULET, *Layettes du Trésor des Chartes*, Paris, 1863-1909, t. II, 1223-1246, p. 303, n° 2418, partiellement par A. de LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup>)*, Rennes, 1902, p. 9-17 ; partiellement encore par Dom Hyacinthe MORICE, dans *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vols., Paris, 1742-1746 (Dom MORICE, *Pr.*), t. I, col. 885-888. Toutefois, la publication la plus complète de l'enquête de 1235 a été réalisée par John Archer, *Une analyse du développement des pouvoirs des ducs de Bretagne auprès de leurs vassaux (1203-1305)*, mémoire de maîtrise sous la direction d'H. MARTIN, Rennes 2, 1996, annexes. Pour des analyses détaillées de cette enquête, il faut aussi se reporter à Anatole de Barthélemy, *Enquête faite en 1235 sur les droits d'Henri d'Avaugour*, 1873, p. 336 et à John ARCHER.
9. Lettres d'Hervé de Léon datées de septembre 1260. Médiathèque de Nantes, fonds Bizeul, 1691, n° 3 ; Bibliothèque nationale de France (BnF), fonds français 22325, « titres de Blain », p. 871 ; Dom MORICE, *Pr.*, t. I, col. 979-980 ; P. KERNEVEZ et F. MORVAN, « Généalogie des Hervé de Léon (vers 1180-1363) », dans *BSAF*, t. CXXXI, 2002, p. 290-312. Olivier le Jeune obtint de retrouver son château, alors détruit, mais fut contraint de donner en viager à son père les fruits de la terre. Le nouveau seigneur de Clisson dut aussi payer 4 000 livres au duc (Acte de 1262, Dom MORICE, *Pr.*, t. I, col. 987).
10. A. ANGOT, *Généalogies féodales mayennaises du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Laval, 1942, p. 619 ; DOM MORICE, *Pr.*, t. I, col. 991-992.
11. Appel d'Henri d'Avaugour auprès de la Cour royale (Registres dits *Olim* [1254-1319] ou registres des arrêts rendus par la Cour du roi..., Paris, 1839-1848, t. I : 1254-1273, 670-671).

le reste de l'Occident chrétien, pour faire la guerre bien sûr, mais aussi pour tenir leur rang et mener des politiques ambitieuses, s'étaient accrues sans que pour cela les recettes n'aient augmenté. Il ne faut pas oublier que nombre d'entre eux avaient perdu d'importantes sources de revenus Outre-Manche. De plus, ils commençaient à se ruiner afin non seulement de s'équiper militairement mais aussi de s'occuper correctement de leur suite. Comme le mentionne Philippe Contamine, entre 1180 et 1220, dates larges, des changements de caractères techniques interviennent dans l'armement de l'homme de guerre : « On recourut, au moins pour la protection de certains chefs, qu'on désirait invulnérables, fût-ce au prix de leur immobilité sur le champ de bataille, à des plaques de métal (ou de cuir bouilli), à renforcer le haubert de mailles. » Philippe Contamine ajoute que ces nouveautés n'ont pu que se développer et avec le temps atteindre les plus basses couches du monde des guerriers. Le coût de l'armement devenait de fait prohibitif. Ainsi, le coût total de l'équipement d'un chevalier peut être estimé à une centaine de livres tournois. En Bretagne, la documentation est rare sur ce sujet. Nous disposons du testament de Geoffroy II Tournemine daté de 1264 et particulièrement bien étudié par Michael Jones<sup>12</sup>. Ce personnage, l'un des plus importants hommes d'armes du Penthièvre car il était le descendant d'Éline de Rennes, héritière de son frère, le dernier comte de Lamballe, laissa à son fils cadet, Olivier, probablement pour seul legs, son équipement militaire, soit ses trois palefrois, son haubert et sa cotte de fer. Olivier Tournemine pouvait ainsi partir à l'aventure, faire fortune en combattant dignement. Cet équipement valait sans doute tellement cher qu'il équivalait au don d'une bonne terre.

Par ailleurs, les combattants furent aussi confrontés aussi à une autre mutation : la nécessité de moderniser leurs forteresses, d'en édifier de plus solides, totalement en pierre afin de rivaliser avec celles des ducs Pierre et Jean I<sup>er</sup><sup>13</sup>. Ils furent sans doute piégés par les conséquences de leur victoire lors de la guerre civile de 1235. Alliés au roi de France, ils avaient pu vaincre le duc de Bretagne et obtenir le droit de construire des châteaux de pierre. On vit donc les seigneurs de Vitré et de Fougères commencer à construire les magnifiques châteaux qui existent toujours aujourd'hui. Le problème est qu'ils en possédaient beaucoup d'autres, très certainement encore des mottes féodales. Le seigneur de Vitré en avait cinq dans son fief de Vitré. Raoul III de Fougères, qui en disposait déjà de cinq dans sa terre de Fougères, obtint une grande partie des châteaux de son grand-père, dont celui de Josselin. Ils ne furent pas les seuls : le cousin de Raoul III, le vicomte de Rohan, reçut de la même succession les châteaux de Lannoué et de La Chèze dans le Porhoët qui se rajoutèrent aux siens. Les Avaugour tenaient, outre leurs

12. Archives départementales des Côtes d'Armor (ADCA), Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin des Bois, p. 14-19; *Anciens évêchés*, éd. J. GESLIN de BOURGOGNE et A. de BARTHELEMY, Saint-Brieuc et Paris, 1855-1879 (AE), t. III, p. 142-145, n° CCXL; publié et traduit par Ghislain BRUNEL, « Le testament d'un chevalier breton, Geoffroy de Tournemine, 10 juin 1264 », dans *Sources d'histoire médiévale, IX<sup>e</sup> siècle-milieu du XIV<sup>e</sup> siècles*, sous la direction Ghislain Brunel et d'Élisabeth Lalou, Paris, 1992, p. 359-361. Voir aussi M. JONES, « La vie quotidienne de trois nobles bretons au treizième siècle d'après leurs testaments », dans *MSHAB*, 1983, p. 19-33.

13. Il s'agit des châteaux de Suscinio, de Nantes, de Saint-Aubin du Cormier, de Gavre et peut-être même aussi de Brest.

places fortes du Goëlo et du Quintin, Dinan, Léhon, Bécherel, sans compter les châteaux de leurs fiefs de Mayenne dans le Maine et de L'Aigle en Normandie. La situation était identique pour la branche cadette de la maison vicomtale de Léon, pour les Montmorency installés à Vitré et à Laval, les Beaumont-au-Maine demeurant à Beaumont, à La Guerche et à Pouancé, les Châteaubriant résidant aussi à Montrevault en Anjou. À un niveau légèrement inférieur, les Dinan-Montafilant, par deux mariages successifs, acquièrent deux nouveaux châteaux, l'un dans le Penthièvre, Durestal, et l'autre dans le Trégor, Runfao, s'ajoutant à leurs châteaux de Montafilant et de Castel-Dinan. Toujours par mariage, le voisin des Dinan-Montafilant, Thibaud de Derval, seigneur de Rochefort, dans le vannetais, et de Châteauneuf-sur-Noë, près de Dinan, obtint tous les châteaux des vicomtes de Donges dans le Nantais. Loin d'être exhaustive, cette longue liste révèle que de nombreux et lucratifs mariages permirent à certains hommes d'armes du duché d'obtenir une puissance castrale jusqu'alors inégalée à la fois en Bretagne et dans le nord-ouest du royaume de France. Une nouvelle politique militaire vit le jour à cette époque. Ces châtelains particulièrement favorisés semblent avoir réorganisé leur potentiel militaire. Ils ne pouvaient pas entretenir leurs si nombreux châteaux. Le coût en hommes et en matériel en aurait été trop important et aurait affaibli leurs capacités opérationnelles. Comme les ducs de Bretagne l'avaient fait à Quimperlé, Carhaix, Vannes, ils abandonnèrent donc intentionnellement une partie de leur patrimoine castral pour concentrer tous leurs moyens financiers sur des places fortes principales. Ainsi, les Fougères s'installèrent à Josselin et à Fougères, les Vitré à Vitré et à Laval, les Avaugour à Châtelaudren et à Léhon, près de Dinan. En fait, cette réorganisation, qui serait intervenue au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, changea le paysage castral de la Bretagne. De nombreuses mottes, appartenant à de puissants châtelains, n'auraient plus reçus d'entretien et se seraient très vite détériorées au bénéfice des plus importantes forteresses. L'enjeu militaire, pour de nombreux hommes d'armes, n'était plus alors de contrôler, comme auparavant, le plus grand nombre de places fortes, châteaux de pierre, mottes féodales, ou maisons fortifiées, mais de disposer de puissants et de modernes, véritables centres du pouvoir militaire, politique, économique et social. Toutefois, il est remarquable de constater que les mentions de maisons fortes deviennent de plus en plus courantes dans les actes. Il est indéniable que des hommes d'armes importants en détenaient<sup>14</sup>.

Ces nouveautés contraignirent très certainement le monde de la chevalerie à trouver de nouvelles ressources financières. La cour ducale fut, pour certains, la solution la plus évidente et on vit apparaître dans l'entourage des ducs de Bretagne des hommes nouveaux, issus de lignages mineurs, comme les Montbourcher, les Québriac, les Derval et les Rougé, dont les fiefs, il faut le préciser, ne relevaient en aucun cas directement du Domaine ducale. En revanche, pour beaucoup, surtout pour les éléments les plus élevés de la hiérarchie militaire de Bretagne, ce recours

14. En 1225, Guillaume Le Borgne, sénéchal de Goëlo pour Henri d'Avaugour avait un manoir (Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 828; *AE*, t. IV, p. 84, n° LXXIV); le chevalier Geoffroy, fils d'Olivier de Hennebont, détenait en 1229 celui de Borgel (BnF, ms. français 22325, p. 884); en 1241, le chevalier Olivier, seigneur de Coëtquen dans le Dinanais, possédait un manoir à Dinan qu'il céda aux Dominicains (*AE*, t. VI, p. 174, n° XCIV).

au duc n'était en aucun cas envisageable, ces ducs n'étant pas très appréciés comme l'atteste la guerre civile de 1231-1235 qui les opposa au duc Pierre I<sup>er</sup> ainsi que les différentes révoltes plus ou moins armées contre Jean I<sup>er</sup>. La source pluriséculaire d'expéditions guerrières et donc d'argent, l'Angleterre, était tarie depuis 1205 et surtout depuis l'alliance entre le duc Pierre et le roi Henri III d'Angleterre en 1231. Le recours au Trésor du roi de France est un fait. Les archives royales conservées à Paris révèlent que Louis IX, lorsqu'il envahit la Bretagne, paya équipements et soutiens militaires<sup>15</sup>. Il est possible d'envisager que l'aide, tant politique que financière du roi de France, permit aux plus importants seigneurs du duché, c'est-à-dire aux plus hauts niveaux de la chevalerie bretonne, de conserver la fidélité de leurs hommes. La pyramide féodale continuait à être respectée : l'homme d'armes suivait son seigneur supérieur, même lorsque celui-ci entrait en rébellion contre le duc. Néanmoins, la situation changea à l'avènement du duc Jean I<sup>er</sup>.

Le roi de France modifia son attitude à son égard surtout lorsque le duc se maria en 1239 avec l'héritière de la maison de Champagne. Les appuis royaux que recevaient les chefs militaires du duché se tarirent. Les fonds vinrent à manquer rapidement. C'est très certainement davantage grâce à l'argent qu'à la force militaire que le jeune duc parvint à soumettre en vingt ans les hommes d'armes du nord puis du sud de son duché remettant en question la pyramide féodale. Vers qui pouvait se tourner alors le combattant, le chevalier, l'écuier, qui ne voulait ni de l'autorité ducale, ni de sa pression fiscale et militaire ? Force est de constater que les archives des rois de France ne fournissent pas encore des noms de chevaliers ou d'écuers bretons servant dans l'Hôtel royal ou dans les hôtels des princes de la maison royale, contrairement à ce que nous pourrions observer dans les périodes postérieures. La maison de Rennes, qui avait été toute puissante dans le nord du duché depuis le XI<sup>e</sup> siècle, immensément riche dans le royaume d'Angleterre, garante d'une certaine tradition féodale, n'était plus que l'ombre d'elle-même. Alain d'Avaugour venait de quitter la Bretagne et son père ; Henri I<sup>er</sup> d'Avaugour était devenu franciscain. Les grandes seigneuries bretonnes disparaissaient les unes après les autres. La vicomté de Poher avait été annexée au Domaine ducale, celle de Porhoët partagée entre différents héritiers et celle de Léon commençait à être grignotée par les ducs de Bretagne. Par ailleurs, le monde de la chevalerie bretonne n'avait plus de chefs d'envergure issus de ses rangs : Juhel de Mayenne était mort depuis longtemps en 1220 ne laissant que des filles. Son gendre, Henri I<sup>er</sup> d'Avaugour, comme nous venons de le mentionner, s'était retiré dans le couvent des Frères mineurs de Dinan.

15. Par exemple le compte royal de juillet 1231 fait à Antrain, près de Fougères, atteste que les trésoriers du roi payèrent à Henri d'Avaugour et au vicomte de Léon 120 livres tournois chacun ; à Geoffroy de Pouancé, seigneur de La Guerche et de Pouancé, 50 livres ; à Tyson de Saint-Gilles, châtelain de Betton et de Saint-Gilles, près de Rennes, 10 livres tournois ; à Olivier de Coëtquen et à Alain de Beaufort 100 livres chacun et à Jean de Dol, seulement 60 livres (ANF, J 241, n° 10 ; *Layettes du Trésor des Chartes*, op. cit., t. II, 1223-1246, p. 214 b, acte n° 2142 ; Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 1678 ; J. LEVRON, *Catalogue des actes de Pierre de Dreux, précédé d'une introduction sur l'organisation administrative de la Bretagne au début du XIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, 1931, p. 70, n° 178 et LA BORDERIE, *Histoire de la Bretagne*, op. cit., t. III, p. 321).

Pour l'heure, il fallait trouver de l'argent là où il y en avait, c'est-à-dire dans les établissements religieux, coffres-forts pour certains, véritables banques pour d'autres. La morale des hommes d'armes ne fut guère chevaleresque dans cette première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, mais l'avait-elle été auparavant? Certes, certains parmi les plus riches fondèrent des prieurés et même des abbayes, mais beaucoup s'opposèrent et se heurtèrent violemment aux moines et aux évêques. De nombreux actes les montrent excommuniés à cause de leurs agissements particulièrement peu respectueux du monde des clercs. Le testament de Geoffroy Tournemine de 1264 ne montre pas un chevalier digne de la Table ronde, mais plutôt un véritable pillard, ne respectant ni le clerc, ni le faible, ni la femme, ni l'orphelin. Lui, comme d'autres, avaient mené de véritables guerres privées contre ses voisins tant laïcs qu'ecclésiastiques, profitant du chaos de la guerre civile de 1231-1235 et des faiblesses encore réelles de l'autorité ducal jusqu'en 1260. Pour compenser des dépenses de plus en plus ruineuses, le remède classique demeurait encore et toujours l'obtention de la main d'une héritière; il y en eut beaucoup en cette première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, affaiblissant certains lignages de l'aristocratie guerrière bretonne, mais aussi en renforçant d'autres. Le duc de Bretagne avait le pouvoir de permettre des mariages forts lucratifs mais il était avare de ces dons, réservant la main des héritières aux seuls membres de son entourage immédiat<sup>16</sup>. Pouvait-il faire plus? En la matière le roi de France détenait une sorte de suprématie. Le duc n'était très certainement pas assez puissant pour empêcher les mariages des plus riches héritières de son duché avec des membres de lignages très proches du roi de France<sup>17</sup>.

Face à cette masse assez dense d'informations sur l'importance politique, économique, sociale et morale du monde des guerriers bretons, il aurait été permis d'envisager une analyse systématique de la chevalerie bretonne, en tant qu'organisation structurante, ou même mieux encore, en tant qu'institution. Même au sens large, en étendant la prospection à l'ensemble de l'aristocratie militaire du duché de Bretagne, il n'en fut rien. Nous ne savons ni quand, ni pourquoi, ni comment un écuyer l'était dans un acte puis devenait chevalier dans un autre, postérieur celui-là. Nous ne savons rien de la cérémonie, ni s'il existait une spécificité bretonne en la matière. Le seul élément disponible est un acte de 1209 qui mentionne qu'Henri d'Avaugour n'avait pu commander ses hommes d'armes tant qu'il n'était pas devenu chevalier<sup>18</sup>. Les tournois sont aussi absents de la documentation. L'étude du système féodo-vassalique aurait pu être une base structurante.

16. Robert de Merdrignac eut la main de la dame de Matignon; Guillaume de Montbourcher celle de Juliane de La Roche-Espine, héritière des sénéchaux de Dol; Pierre de Chemillé-Thouars, oncle maternel de Jean I<sup>er</sup>, celle d'Aliénor de Porhoët, dame de Lannouët et de La Chèze; Olivier de Rougé, celle d'Anne, dame de Derval; Guillaume de Derval, celle de la dame de Rochefort; leur fils, Thibaud de Derval-Rochefort, celle de la vicomtesse de Donges; Jean de Maure, celle de la dame de Bonaban.

17. Philippa de Vitré, qui hérita en 1251 de son frère, André IV, seigneur de Vitré, fut mariée en 1253 à Guy de Montmorency, seigneur de Laval, fils du connétable de France. Jeanne de La Guerche, dame de La Guerche, épousa Jean de Brienne, vicomte de Beaumont, proche cousin du roi de France.

18. En 1209, Henri, fils de comte, pourra recevoir la ligence de tous ses vassaux, barons et chevaliers uniquement quand il sera lui-même fait chevalier. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (ADIV), A1 F 517, livre blanc, fol. 91.

Là encore la documentation est très fragmentaire. Il est rare de voir mentionner qu'un chevalier ou un écuyer est l'homme d'un autre. De temps à autre, un acte indique que sa terre relève de telle ou telle seigneurie ou de tel ou tel seigneur laïc ou ecclésiastique. Des chevaliers, des écuyers apparaissent en tant que témoins d'actes ducaux ou seigneuriaux, mais la plupart du temps, lorsque l'on parvient à les identifier, nous ne savons pas s'ils étaient présents en tant qu'amis, alliés ou vassaux. L'incertitude reste trop grande et il faut encore trop s'appuyer sur des documents postérieurs. Les seuls éléments proviennent des enquêtes entreprises en 1226 et 1247 sur ordre du duc de Bretagne afin d'évaluer les devoirs militaires du très riche évêque de Dol. Toutefois, l'identification d'un bon nombre des vassaux du prélat, lui devant des chevaliers d'ost, s'est avérée bien difficile. Certains sont des chevaliers, d'autres non. On trouve même parmi les avouants une dame. Il est vrai que cette enquête a davantage des motivations financières que militaires<sup>19</sup>.

Est-ce à dire que le monde des guerriers bretons est chaotique. Certes non ! Il est simplement, faute de documents, faute d'éléments d'identification, illisible. Il est clair que lors de la guerre civile de 1231-1235 qui opposa le duc Pierre I<sup>er</sup> aux principaux seigneurs de son duché, ces derniers disposaient de leurs propres forces militaires, composées de chevaliers et d'écuyers, remplissant leurs devoirs vassaliques. La première partie du règne du fils de Pierre, Jean I<sup>er</sup> (1237-1264) ne représente en fait qu'une succession de tentatives du duc, avec souvent succès, de dévoyer les vassaux de ses plus considérables vassaux bretons. Afin de s'imposer, le duc ne respecta pas la pyramide féodo-vassalique. Des hommes d'armes abandonnèrent la cause de leurs seigneurs pour le servir directement. Il est par ailleurs vrai que ces mêmes seigneurs ne reçurent que la monnaie de leur pièce ; ils n'avaient pas hésité à se rebeller contre le duc et à passer au-dessus de sa tête afin de s'adresser au roi de France, c'est-à-dire au seigneur supérieur du duc. Cette situation n'était plus tolérable pour Jean I<sup>er</sup>, duc en 1237, lorsque son père renonça à la régence du duché, seul duc légitime en 1243 à la mort de sa tante maternelle, Aliénor Plantagenêt, fille aînée de la duchesse Constance<sup>20</sup>, et enfin reconnu par le roi de France comme maître de son duché par le traité de Paris en 1260. Le duc décida, et sa politique fut suivie par ses successeurs, de structurer le monde des guerriers bretons, soit la chevalerie au sens large, afin de constituer une armée ducale à sa disposition. Il sera donc intéressant de montrer comment les ducs de Bretagne de la maison de Dreux, de 1260 à 1341, soit pendant un siècle, ont eu la volonté de créer une force militaire, comment les différents éléments de cette force ont réagi non seulement à ce renforcement de l'autorité ducale, mais encore à l'interventionnisme de plus en plus envahissant des rois de France, particulièrement après le désastre de Courtrai en 1302. Nous nous interrogerons aussi sur la façon dont le monde des chevaliers, des combattants bretons, a continué de s'inscrire dans des structures militaires issues de la féodalité ou à l'inverse s'en sont écartés profitant des mutations politiques et sociales.

19. Dom MORICE, *pr.*, t. I, col. 857-858.

20. Jean I<sup>er</sup> n'était issu que de la seconde fille de la duchesse Constance, Alix de Thouars qui obtint en 1206 le trône ducale sur ordre du roi de France et avec l'appui sans doute de l'aristocratie militaire bretonne.

Grâce à l'essor de l'autorité publique, ducale, et même seigneuriale qui se manifeste par un soin plus important pris dans l'élaboration des actes officiels, souvent juridiques, nous disposons d'une documentation nettement plus abondante que pour la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Pourtant, seuls deux des plus célèbres historiens de la Bretagne, Arthur de la Borderie et Barthélémy-Amédée Pocquet du Haut-Jussé se sont penchés sur l'étude de ce siècle, mais hélas, seulement sur certains aspects de cette période<sup>21</sup>. Récemment, notre travail d'analyse du *Livre des Ostz*, registre élaboré en 1294, conjugué à celui de Christophe Amiot, a permis de compléter leurs recherches<sup>22</sup>. En outre, les sources narratives, plus nombreuses, évoquent toujours les grands événements militaires qui ne manqueraient pas : croisades bien sûr, mais surtout guerres de Flandre<sup>23</sup>. Les plus importants chefs de guerre, les grands seigneurs, les ducs, les princes et les rois restent encore les personnages majeurs de tous ces récits. Les grandes biographies des rois de France, de Louis IX à Philippe VI de Valois<sup>24</sup>, des rois d'Angleterre, comme celles d'Édouard I<sup>er</sup>, d'Édouard II ou d'Édouard III<sup>25</sup>, ou de princes royaux comme Charles de Valois<sup>26</sup>, demeurent des atouts qu'il ne faut surtout pas négliger pour connaître les relations entre les rois et les ducs de Bretagne, mais aussi entre les rois et les hommes d'armes du duché de Bretagne.

21. LA BORDERIE, *Histoire de la Bretagne*, tome III, *op. cit.* Du même auteur, « Les ostz du duc de Bretagne », dans *BSANLI*, t. 6, 1867, p. 187-198 ; « Le commerce et la féodalité en Bretagne », dans *RBVA*, t. V, 1859, p. 345-363 et 433-455 ; « Les derniers jours et les obsèques de Jean II, duc de Bretagne en 1305 », dans *BSAIV*, t. XIV, 1880, p. 1-74 ; « Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne », *op. cit.* ; *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup>)*, Rennes, 1902. Pour B.-A. POCQUET du HAUT-JUSSE, voir « De la vassalité à la noblesse dans le duché de Bretagne », dans *Actes du 88<sup>e</sup> Congrès des sociétés Savantes*, Clermont-Ferrand, 1963, *Bull. philol. et hist. du CTHS*, 1, 1963, p. 785-800 ; « Les faux États de Bretagne en 1315 et les premiers État de Bretagne », dans *BEC*, 1925, p. 388-406 ; « Le plus ancien rôle des comptes du duché, 1262 », dans *MSHAB*, 1946, p.49-68.
22. F. MORVAN, « *Le Livre des Ostz* (1294). Un éclairage sur les rapports du duc avec la noblesse bretonne à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle », dans J. KERHERVÉ, *Noblesses de Bretagne du Moyen Âge à nos jours*, Actes de la journée d'étude tenue à Guingamp le 22 novembre 1997, Rennes, 1999, p. 37-89 ; C. AMIOT, *Lignages et châteaux en Bretagne avant 1350*, 4 tomes, thèse de nouveau régime, Rennes, 1999. Sur ce document exceptionnel, voir aussi les travaux antérieurs d'Arthur de La Borderie, « Les ostz du duc de Bretagne », dans *BSANLI*, t. 6, 1867, p. 187-198 et de M. PASTOUREAU, « L'héraldique bretonne. Des origines à la guerre de succession de Bretagne », dans *BSAF*, t. CI, 1973, p. 121-147.
23. *Recueil des chroniques de Flandre*, éd. J.-J. de SMET, Bruxelles, 1837-1865 ; *Istorie et croniques de Flandres*, éd. KERVYN de LETTENHOVE, 2 vol., Bruxelles, 1879-1880 ; G. GUIART, « La Branche des royaux lignages », dans *Recueil des historiens des Gaules et de France (RHF)*, t. XXII, p. 171-300.
24. C.-V. LANGLOIS, *Saint Louis, Philippe Le Bel, Les derniers Capétiens directs (1226-1328)*, Paris, 1978 ; Jean Richard, *Saint Louis*, Paris, 1983 ; J. FAVIER, *Philippe Le Bel*, Paris, 1983 ; P. LEHUGEUR, *Histoire de Philippe le Long*, t. I, Le règne, Paris, 1897 (thèse) ; t. II, *Le Mécanisme du gouvernement*, Paris, 1931 et *Le conseil royal de Philippe le Long (1316-1321)*, Pont-à-Mousson, 1929 ; voir aussi les multiples articles de Jules VIARD, « La Chambre des Comptes de Philippe VI », dans *BEC*, t. XCIII, 1932, p. 331-359 ; « La France sous Philippe de Valois », dans *Revue des Questions Historiques*, t. LIX, 1893 ; « Itinéraire de Philippe de Valois », dans *BEC*, t. LXXIX, 1913 et t. LXXXIV, 1923 ; « La Cour au commencement au XIV<sup>e</sup> siècle », dans *BEC*, 1916, p. 74-87 ; « La guerre de Flandre de 1328 », dans *BEC*, t. LXXXIII, 1922 ; « Philippe de Valois avant son avènement », dans *BEC*, t. XCI, 1930 ; « Philippe VI, début du règne », dans *BEC*, t. XCV, 1934 ; « Gages des officiers royaux vers 1329 », dans *BEC*, t. 51, 1890, p. 266 ; « L'hôtel de Philippe VI de Valois » dans *BEC*, t. LV, 1894.
25. F. POWICKE, *Henri III and the lord Edward*, 2 vol., Oxford, 1947 et M. PRESTWICH, *War, Politic and Finance under Edward I*, Londres, 1972 ; *Edward I<sup>er</sup>*, Londres, 1988, nouvelle édition, 1997 ; *The Three Edwards. War and State in England, 1272-1377*, Londres, 1980 ; JOHNSTONE, *Edward of Caernavon, 1284-1307*, Manchester, 1946.
26. J. PETIT, *Charles de Valois (1270-1325)*, Paris, 1900.

Ainsi, toutes ces informations disponibles donnent la mesure des réactions du monde de la chevalerie bretonne face aux exigences des autorités souveraines d'une part et face à la création par les ducs d'une armée bretonne à leur service, d'autre part. Ces ducs ont alors des moyens nombreux pour encadrer les hommes d'armes : terres, châteaux, argent et hommes. Ils peuvent ainsi constituer un ost dont la composition, l'importance numérique et le coût sont loin d'être négligeables. En revanche, les efforts des ducs de Bretagne ne portent pas vraiment leurs fruits, comme le révèlent aussi bien les engagements militaires de l'armée ducale que le comportement des hommes d'armes du duché qui connaissent une nouvelle fois de grandes mutations.